

Proposition du Conseil administratif du 10 mai 2017 en vue de l'ouverture de quatre crédits pour un montant total brut de 9 769 850 francs et net de 5 858 150 francs, soit:

Délibérations I et II: deux crédits complémentaires (travaux)

- **5 232 150 francs, complémentaires au crédit de 58 679 900 francs voté le 20 mai 2014 (PR-1063/1), destinés à la réalisation des travaux imprévus dans le cadre du projet de rénovation partielle et de création d'une extension en sous-sol du Grand Théâtre, situé à la place de Neuve, sur la parcelle N° 5038, feuille N° 31, section Cité, ainsi qu'à l'augmentation des frais induits liés à la poursuite des activités du Grand Théâtre hors les murs durant la durée de fermeture du Grand Théâtre;**
- **3 911 700 francs brut, complémentaires au crédit de 58 679 000 francs voté le 20 mai 2014 (PR-1063/1), financés intégralement par une fondation privée genevoise et l'octroi d'une subvention fédérale, soit 0 franc net, destinés à la réalisation de travaux complémentaires de restauration des foyers patrimoniaux ainsi que des éléments en pierre de taille et sculptures, dans le cadre du projet de rénovation partielle et de création d'une extension en sous-sol du Grand Théâtre, situé à la place de Neuve, sur la parcelle N° 5038, feuille N° 31, section Cité.**

Délibérations III et IV: deux subventions d'investissements octroyées à la Fondation du Grand Théâtre

- **248 000 francs destinés à une subvention d'investissement octroyée à la Fondation du Grand Théâtre, pour participer aux travaux d'aménagement de l'Opéra des Nations;**
- **378 000 francs destinés à une subvention d'investissement octroyée à la Fondation du Grand Théâtre, pour financer l'acquisition d'un système d'interphonie pour la scène de la place de Neuve.**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

Le chantier de rénovation du Grand Théâtre de Genève a commencé le 1^{er} février 2016. Les deux premières demandes de crédits sont destinées à couvrir les coûts des imprévus apparus lors de la première année de réalisation du

chantier, les coûts complémentaires pour les frais induits, ainsi qu'à financer les travaux complémentaires sur les éléments en pierre de taille des façades, les sculptures ainsi que dans les foyers patrimoniaux.

De plus, deux demandes de subventions d'investissement octroyées à la Fondation du Grand Théâtre font également partie de la présente demande de crédits.

Contexte et historique de l'opération

Au mois de mai 2014, le Conseil municipal vote un crédit de réalisation de 58 679 900 francs, destiné à la rénovation partielle et à la création d'une extension en sous-sol du Grand Théâtre, ainsi qu'à la poursuite des activités du Grand Théâtre hors les murs durant sa fermeture.

Lors du débat au Conseil municipal, un amendement a été accepté supprimant la ligne «Réserves pour imprévus» pour un montant de 4 286 191 francs HT, hors frais financiers.

Projet de délibération I

Réalisation des divers et imprévus et augmentation des frais induits

A. Réalisation des divers et imprévus

Exposé des motifs

Le bâtiment du Grand Théâtre, tel que nous le connaissons aujourd'hui, fut inauguré en décembre 1962, après sa reconstruction suite à l'incendie qui le ravagea en 1951. Pendant les soixante années d'exploitation après sa réouverture, il n'a été possible de procéder qu'à la mise en conformité des installations scéniques, à l'exclusion de tout autre travail d'envergure.

La demande de crédit initiale intégrait, dans son estimation des coûts, un poste de réserve pour imprévus de 4 286 191 francs HT, représentant le 10% du coût total des travaux.

Cette réserve pour imprévus se justifiait par les inconnues pouvant apparaître en cours d'un chantier de rénovation d'un bâtiment ancien, présentant des parties historiques d'importance et une complexité d'ensemble peu courante.

A ce jour, de multiples imprévus, ne pouvant être identifiés lors de l'élaboration du devis général, se sont déclarés lors de l'avancement du chantier, principalement durant la phase de démolition et de démontage qui est maintenant pratiquement achevée.

Gros travaux imprévus

La toiture du bâtiment, lors des démontages, a révélé de nombreuses complications, telles qu'isolation dégradée, pare-vapeur percé par la pose des faux-plafonds et système constructif défaillant. L'isolation et le pare-vapeur existants, qu'il était prévu de laisser en place, ont donc été déposés et évacués. La toiture ainsi mise à nu, a montré un système constructif désolidarisé de manière à mettre en péril la stabilité même de la charpente. Des travaux importants de consolidation ont dû être entrepris.

Au niveau électrique, une partie des installations ne devait pas être touchée, or il s'est avéré qu'elles n'étaient pas conformes aux réglementations en vigueur. Une grande partie des installations devant rester en place devront néanmoins être reprises. Des câblages de scène doivent également être retirés pour répondre aux besoins de passage du projet.

Les demandes de compléments d'installations électriques pour répondre aux besoins des utilisateurs ont été intégrées dans le contrat de l'installateur électricité.

Le tableau incendie a été déplacé provisoirement près de la sortie de chantier du bâtiment, pour la durée du chantier et pour des raisons de rapidité d'intervention en cas d'incendie.

Lors des démontages, les conduites verticales de distribution de chaleur sont apparues très détériorées et non isolées. Ces conduites sont donc entièrement remplacées et isolées dans des doublages de façades. Dans la logique de cette modification, le choix d'une harmonisation de la distribution de chaleur par basse température a été démontré.

Divers travaux imprévus

Plusieurs éléments de mobilier, dont l'utilité n'était plus d'actualité, n'ont pas été évacués par les utilisateurs. L'entreprise en charge des travaux de démolition a été mandatée pour sortir ces éléments du bâtiment et les évacuer.

Lors des creusages, côté boulevard du Théâtre, est apparu un massif en béton au pied du saut-de-loup qu'il a fallu scier et évacuer. Sur ce même massif, le cuvelage existant a dû être dégagé pour y raccorder le nouveau. Ce cuvelage s'est avéré être amianté.

Les infiltrations régulières d'eau au niveau du sous-sol – 4 ont requis une analyse par passage de caméra des canalisations existantes entre les éléments de saut-de-loup côté Diday et la fosse de pompage au sous-sol. Le rapport d'analyse montre des canalisations déboîtées et en mauvais état. La solution de chemisage est proposée par les ingénieurs en installations sanitaires.

L'abaissement du niveau du sous-sol côté Diday, pour les contraintes liées à la plateforme élévatrice et l'adaptation du projet, ont induit des compléments de pieux pour répondre aux problèmes liés au niveau de la nappe phréatique et des différentes infiltrations apparues sur ce côté du bâtiment.

Le projet initial ne prévoyait aucune modification du tracé de la fibre optique. Or, dès le début de la coordination avec les Services industriels, le déplacement de la fibre s'est avéré nécessaire.

Lors des travaux de fondations dans les zones hors bâtiment existant, l'entreprise en charge des travaux de pierre de taille n'était pas connue. Les escaliers en pierre ont dû être déposés et évacués dans un lieu sûr à des fins de récupération, pour continuer les travaux de creusage.

Pour des raisons de coordination technique, l'escalier principal nord-ouest de la partie administration doit être modifié pour adapter le niveau du palier intermédiaire trop bas.

Lors des travaux au-dessus des foyers, pour des raisons statiques, il a fallu créer un renforcement de plancher pouvant supporter le poids des monoblocs. Lors de ces travaux, les fixations de cette structure de nouveau plancher devaient être prises dans les murs de façade. A la place de murs en moellons, il y avait des doublages en briques qui ont dû être renforcés par des empochements en béton armé.

L'ingénieur en acoustique a demandé une couche d'isolation sous la nouvelle structure et le plancher existant, pour garantir la non-transmission de bruits des monoblocs au niveau des foyers.

L'adjudication des travaux de restauration s'est basée sur une phase d'échantillons. Un pont provisoire a dû être expressément monté pour exécuter ces échantillons.

L'évolution du projet lors de la coordination des différents travaux d'installations techniques a demandé une modification du tracé de la passerelle existante, pour garantir le passage des utilisateurs et des techniciens, et par conséquence directe une modification des travaux de construction métallique. La verrière pré-requis des compléments statiques de structure métallique.

Dans le souci de respect du bâtiment existant, les passages de câbles de paratonnerre, visibles en façade, ont été évités à chaque fois que cela a été possible. Ces passages sont prévus à l'intérieur du bâtiment, dans les doublages de façade. Ce type d'installation s'avère être plus complexe et onéreux.

La nouvelle configuration du projet côté Diday a requis l'adaptation de l'installation azote. Les vannes en place ont été modifiées pour la durée du chantier afin d'éviter les accidents et les fuites potentielles.

Les travaux en cours ont nécessité un démontage partiel et l'adaptation de l'installation d'air comprimé.

Les besoins des utilisateurs ont nécessité la création d'une cabine de captation et d'un local radio. Le projet et les installations techniques ont dû être adaptés à cette nouvelle demande. Un local pour les projecteurs et une installation pour leur transport est en cours d'étude.

Les normes en vigueur sur la protection incendie induisent l'installation de rideaux coupe-feu sur les zones vestiaires.

En collaboration avec le Centre ornithologique de réadaptation, des nichoirs provisoires ont été posés sur les échafaudages de la tour de scène pour accueillir les martinets revenant sur leur ancien site de nidification. Par la suite, des nichoirs définitifs seront intégrés sous le berceau de la tour de scène, créant ainsi un important site de reproduction des martinets à Genève.

Obligations légales et/ou de sécurité

Les obligations légales de sécurité sont les mêmes que celles énoncées dans la proposition PR-1063.

Descriptif des travaux

Le programme des travaux est identique à celui énoncé dans la proposition PR-1063; la présente délibération prend en compte tous les imprévus connus à ce jour. S'y ajoutent des travaux complémentaires sur les installations techniques, liés à l'exploitation du Grand Théâtre, soit:

- la création d'une cabine de captation dans les combles;
- l'extension du système de gestion d'éclairage (Paradigm) aux zones publiques;
- la prise en charge des installations liées à l'informatique et à la téléphonie.

Adéquation à l'Agenda 21

Les critères Agenda 21 sont identiques à ceux énoncés dans la proposition PR-1063.

B. Augmentation des frais induits

Exposé des motifs

La Ville de Genève a intégré dans le crédit de construction relatif à la rénovation du Grand Théâtre (PR-1063) un montant de 1 609 800 francs dédié aux

frais induits par le chantier de rénovation du Grand Théâtre. Ce montant avait été déterminé en concertation avec la Fondation du Grand Théâtre de Genève. Les détails figurent dans la proposition PR-1063.

Une directive pour la gestion de ces coûts a été signée entre le Département de la culture et du sport (DCS) et le Grand Théâtre, en date du 21 août 2014, et un tableau de suivi des engagements et des dépenses est tenu par la Direction du département de la culture et du sport et régulièrement communiqué au Grand Théâtre.

Au 14 octobre 2016, un disponible de 9415 francs est enregistré avec une majorité de frais déjà payés.

Deux propositions complémentaires sont proposées dans la présente demande complémentaire, à savoir:

- proposition étayée par le rapport du Contrôle financier;
- proposition complémentaire pour assurer le déménagement retour du Grand Théâtre à la place de Neuve.

Première proposition

Le 15 septembre 2016, la Fondation du Grand Théâtre, par le biais de son secrétaire général, adresse une demande de remboursement complémentaire à la Ville de Genève, à hauteur de 525 091 francs, répartis en trois catégories, soit:

déménagement/aménagement Ports-Francis	39 579,83 francs
déménagement/aménagement annexes	
(Verntissa, Kammacher, Michel-Simon, Sainte-Clotilde)	141 298,84 francs
déménagement/aménagement Opéra des Nations	344 212,71 francs

La justification du Grand Théâtre réside dans le fait que la Ville de Genève doit mettre à disposition de la Fondation du Grand Théâtre un théâtre en ordre de marche.

Ces frais ont été pris en charge par le Grand Théâtre dans les comptes de la saison 2015-2016.

Par courrier du 28 septembre 2016, MM. Sami Kanaan et Rémy Pagani, conseillers administratifs, mandatent le Contrôle financier de la Ville de Genève pour examiner et analyser cette demande de remboursement.

Le 21 mars 2017, M. Maxime Chrétien, directeur du Contrôle financier, remet son rapport aux deux conseillers administratifs.

Il arrive à la conclusion suivante:

- 15 654 francs sont effectivement en lien direct avec la PR-1063 et doivent être remboursés à la Fondation du Grand Théâtre,
- 33 072 francs sont en lien indirect avec la PR-1063 et pourraient, sous réserve d'un examen approfondi à effectuer, également être remboursés à la Fondation du Grand Théâtre,
- 476 366 francs sont sans lien apparent avec la PR-1063; sur ce montant, 248 566 francs relèvent d'aménagements effectués à l'Opéra des Nations.

La présente proposition de délibération considère les deux premières catégories ci-dessus, à savoir:

	Fr.
1. 15 654 francs qui sont dus par la Ville de Genève à la Fondation du Grand Théâtre et qui se décomposent comme suit:	
– travaux aux Ports-Francs et à Michel-Simon à hauteur de	6 227,30
– déménagement des télécopieurs à hauteur de	3 888,00
– déménagement des appareils ménagers, miroirs et container maritime à hauteur de	5 538,40
2. 33 072 francs en lien indirect mais qui pourraient être considérés comme étant dus par la Ville de Genève à la Fondation du Grand Théâtre, sous réserve d'un examen approfondi du Contrôle financier, et qui se décomposent comme suit:	
– déménagement du matériel technique:	
frais de transport à hauteur de	15 935,75
– frais d'aménagement à Sainte-Clotilde	13 761,90
– frais de mazout à l'Opéra des Nations	3 374,00

En considérant le solde disponible de 9415 francs sur le montant voté pour les frais induits dans la PR-1063, le décompte suivant a été établi par le Contrôle financier:

– disponible estimation DCS PR-1063	9 415,00
– frais en lien direct avec la PR-1063	15 654,00
– frais en lien indirect avec la PR-1063	33 072,00
– facture Kaech supplément (ajustement facture partie Ports-Francs)	785,00
Dépassement budgétaire à ce jour	40 096,00

Deuxième proposition

Au vu de ce qui précède, une vérification a été réalisée avec la direction technique du Grand Théâtre, afin de vérifier que le volume à déménager est bien couvert par l'appel d'offre réalisé en 2015 conformément aux demandes du Grand Théâtre.

Etant donné le choix de programmation artistique de la saison 2018-2019, le Grand Théâtre doit pouvoir répéter sur la scène de la place de Neuve, dès juin 2018, tout en exploitant encore l'Opéra des Nations. Cela modifie la situation relative au déménagement du matériel et des équipements techniques.

En sus des 659 m³ intégrés dans l'appel d'offre précité, ce sont 902 m³ qu'il s'agit de déménager, soit l'ensemble du matériel technique ou scénique qui est à rapatrier dans les locaux du Grand Théâtre.

En voici les détails:

- pour le service électrique: projecteurs, câbles, batteries, équipements d'atelier de maintenance et outillages, divers, supports de projecteurs, étagères et mobiliers spécifiques de rangement;
- pour le service de mécanique: équipements d'atelier de maintenance électromécanique, outillage divers, étagères et mobiliers de rangement et machines-outils;
- pour le service machinerie: équipement de machinerie scénique, câblerie, ponts, machines-outils, quincaillerie, voileries diverses, moteurs, équipements de levage;
- pour le service habillage: ensemble des équipements d'habillage pour les loges chanteurs, machines d'atelier, habillage divers;
- pour le service perruques et maquillage: ensemble des matériels de l'atelier maquillage et de fabrication des maquillages;
- pour le service restauration: matériel de restauration, machines de lavage, à café, à glaçons, tables et chaises;
- pour le service accessoires: ensemble des accessoires de scène de première nécessité et stock d'armes, matériel et outillage de maintenance et réparation des accessoires, machines à fumée, machines à neige, ventilateurs;
- pour le service son et vidéo: ensemble des équipements son et vidéo du GTG et outillages de maintenance, archives sonores.

Lors du déménagement aller, l'ensemble de ces déménagements ont été effectués comme décidé par le Grand Théâtre sur plusieurs mois, mais au retour le Grand Théâtre ne pourra effectuer ces déménagements en parallèle du travail scé-

nique pour la réouverture du Grand Théâtre à la place de Neuve. L'ensemble des équipes sera alors mobilisé sur le montage du RING. Seul un représentant par service sera délégué pour l'accompagnement des déménageurs.

Dès lors, une offre complémentaire a été demandée, sur la base d'un tableau des volumes, établi par la direction technique du Grand Théâtre.

Cette offre complémentaire est de 56 740 francs TTC, à laquelle s'ajoute un montant de l'ordre de 3500 francs (estimation par le Grand Théâtre) pour couvrir l'assurance.

En considération de ce qui précède, sous réserve de l'approfondissement précité concernant la première proposition ci-dessus, il est proposé un crédit complémentaire pour les frais induits par rapport à la PR-1063, d'un montant total de 100 500 francs TTC qui se compose ainsi:

- 40 000 francs première proposition – rapport du Contrôle financier,
- 60 500 francs deuxième proposition – offre complémentaire pour le déménagement du matériel et équipements techniques.

Le montant total des frais induits est donc au final:

- 1 609 800 francs votés (PR-1063, total B de la première délibération),
- 100 500 francs présentés dans la présente proposition,

soit un total de 1 710 300 francs TTC.

Projet de délibération II

Travaux complémentaires sur financement privé et subvention fédérale

Exposé des motifs

Le budget du crédit de la PR-1063 ne permettant pas d'envisager l'ensemble des travaux liés aux éléments patrimoniaux dans son intégralité, une recherche de financement privé a été faite auprès de diverses institutions afin d'en permettre la réalisation.

Obligations légales et/ou de sécurité

Les obligations légales de sécurité sont les mêmes que celles énoncées dans la proposition PR-1063.

Descriptif des travaux

Le crédit intègre les interventions complémentaires de restauration des foyers patrimoniaux, ainsi que des éléments en pierre de taille et sculptures. Les travaux liés aux déprédations subies sur l'édifice, lors de la manifestation du 19 décembre 2015, de même que la réalisation d'une nouvelle billetterie et d'un snack-bar dans les foyers du rez-de-chaussée, font également partie de ce crédit. Ces travaux sont entièrement financés par une fondation privée et une subvention fédérale.

Adéquation à l'Agenda 21

Les critères de l'Agenda 21 sont identiques à ceux énoncés dans la proposition PR-1063.

Projet de délibération III

Subvention d'investissement octroyée à la Fondation du Grand Théâtre destinée à participer aux travaux d'aménagement de l'ODN

Exposé des motifs

L'acquisition et l'installation de cette structure éphémère a été essentiellement financée par des fonds privés.

La première représentation à l'Opéra des Nations a eu lieu le 15 février 2016; depuis cette date, il a été nécessaire d'engager des dépenses (travaux divers, matériaux et fournitures) en lien avec l'aménagement de cette nouvelle structure. Il s'agit notamment des travaux suivants.

Matériel régie son et audiovisuel, rideau d'avant-scène, mobilier billetterie, boucle magnétique pour les malentendants, compléments moquette, compléments détection incendie, compléments matériel arrière-scène et cabine de projection, matériel pour les bars et divers raccordements électriques pour les éléments complémentaires décrits ci-avant.

Le montant total de ces dépenses s'élève à 248 000 francs. Il est proposé à votre Conseil que la Ville de Genève prenne en charge ce montant.

Projet de délibération IV

Subvention d'investissement octroyée à la Fondation du Grand Théâtre de Genève – système d'interphonie

Exposé des motifs

La Direction technique du Grand Théâtre a demandé que le système d'interphonie, permettant au personnel technique se trouvant sur le plateau d'effectuer les manœuvres, soit mis aux normes en ce sens que le système qui existe aujourd'hui implique que le personnel ne puisse pas disposer librement de ses deux mains pour les manœuvres.

L'objectif est donc que l'ergonomie du système laisse les techniciens libres de leur mouvement et de l'utilisation de leurs mains, et ceci pour des raisons de sécurité au travail. Le système d'interphonie qui sera choisi permettra de communiquer suivant un organigramme défini au préalable, avec des postes maîtres et des postes secondaires, et générer des conversations par service. Ils fonctionnent sur des fréquences déterminées et donc sécurisées.

Descriptif des travaux

Installation d'équipement d'interphonie mobile sans fil, indispensable pour la sécurité du personnel comprenant station de base, 35 stations portables raccordées sur quatre réseaux, un réseau régisseur supplémentaire, casques avec oreillettes, antennes, câblage et tirage de câbles dans les passages prévus, télécommandes, boîtiers de raccordement, mise en service, essais et formation du personnel sur site.

Estimation des coûts des délibérations I à IV

Délibération I: Réalisation des divers et imprévus et augmentation des frais induits

A. Réalisation des divers et imprévus

CFC	Libellé		
11	Déblaiement, préparation du terrain		124 200
112	Démolitions	117 690	
118	Désamiantage	6 510	
15	Adaptation du réseau de conduites existant		33 310
152	Canalisations (adaptation du réseau)	33 310	
2	Bâtiment		
20	Excavation		263 540
201.1	Terrassements	263 540	
21	Gros œuvre 1		671 185

211	Travaux de l'entreprise de maçonnerie	137 210	
211.1	Echafaudages	2 335	
213.2	Construction métallique	131 640	
214.1	Charpente	400 000	
22	Gros œuvre 2		200 000
222	Ferblanterie	200 000	
23	Installations électriques		696 680
231	Appareils à courant fort	456 680	
235	Appareils à courant faible	240 000	
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (install.)		231 140
240	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (install.)	231 140	
25	Installations sanitaires		3 260
259	Divers	3 260	
26	Installations de transport		87 965
265	Dispositifs de levage	87 965	
27	Aménagements intérieurs 1		531 610
271	Plâtrerie	195 880	
272	Ouvrages métalliques	324 080	
273	Menuiserie	11 650	
28	Aménagements intérieurs 2		30 980
281	Revêtements de sol	30 980	
58	Comptes d'attente provisions et réserves		200 000
583	Réserves pour imprévus	200 000	
59	Comptes d'attente pour honoraires		1 289 080
591	Architecte	806 200	
592	Ingénieur civil	162 120	
593	Ingénieur électricien	120 550	
594	Ingénieur en CV et conditionnement d'air	176 560	
595	Ingénieur en installations sanitaires	23 650	
I.	Coût total de la construction (HT)		4 362 950
	Calculs des frais financiers		
	+ TVA 8%, arrondi		349 000
II.	Coût total de l'investissement (TTC)		4 711 950
	+ Prestations du personnel en faveur des investissements		
	(5% × 4 711 950), arrondi		235 600
III.	Sous-total		4 947 550
	+ Intérêts intercalaires		
	(2,25% × 4 947 550 × 18 mois) / (2 × 12), arrondi		83 500
IV.	Sous-total		5 031 050

+ FMAC (2% × 5 031 050), arrondi		100 600
V. Total du crédit A demandé (TTC)		<u>5 131 650</u>
B. Augmentation des frais induits		
Libellé		
1 Rapport du Contrôle financier		40 096
Disponible estimation DCS PR-1063	-9 415	
Frais en lien direct avec la PR-1063	16 439	
Frais en lien indirect avec la PR-1063	33 072	
2 Déménagement retour du Grand Théâtre		60 240
Complément déménagement	60 240	
I. Coût total (TTC)		<u>100 336</u>
II Total du crédit B demandé (TTC)		<u>100 500</u>
Récapitulation générale des coûts de la délibération I		
Sous-total A		5 131 650
Sous-total B		<u>100 500</u>
Total du crédit I demandé		<u>5 232 150</u>

Délibération II: Travaux complémentaires sur financement privé et subvention fédérale

CFC	Libellé		
2 Bâtiment			
21 Gros œuvre 1			717 000
216 Travaux en pierre naturelle et en pierre artificielle	717 000		
23 Installations électriques			98 000
233 Lustrerie	98 000		
27 Aménagements intérieurs 1			307 200
273 Menuiserie	307 200		
28 Aménagements intérieurs 2			1 800 000
282 Revêtements de paroi	1 800 000		
59 Comptes d'attente pour honoraires			320 000
591 Architecte	320 000		
9 Ameublement et décoration			
90 Ameublement et décoration			100 000
903 Equipement mobilier en général	100 000		
92 Textiles			50 000
920 Textiles	50 000		
I. Coût total de la construction (HT)			<u>3 392 200</u>
Calculs des frais financiers			
+ TVA 8%, arrondi			271 400
II. Coût total de l'investissement (TTC)			<u>3 663 600</u>

+ Prestations du personnel en faveur des investissements (5% × 3 663 600), arrondi	183 200
III. Sous-total	3 846 800
+ Intérêts intercalaires (2,25% × 3 846 800 × 18 mois) / (2 × 12), arrondi	64 900
IV. Sous-total	3 911 700
V. Coût total brut de l'opération (TTC)	3 911 700
A déduire: aide financière accordée par une fondation privée genevoise	-3 700 000
A déduire: octroi d'une subvention fédérale	-211 700
VI. Total net du crédit demandé (TTC)	0

Délibération III: Subvention d'investissement octroyée à la fondation du Grand Théâtre (Opéra des Nations)

Le montant de la subvention octroyée à la Fondation du Grand Théâtre de Genève pour participer aux travaux d'aménagement de l'Opéra des Nations se monte à 248 000 francs.

I Total demandé (TTC)	248 000
-----------------------	---------

Délibération IV: Subvention d'investissement octroyée à la fondation du Grand Théâtre de Genève (système d'interphonie)

CFC	Libellé	
3	Equipements d'exploitation	
33	Installations électriques	350 000
335	Appareils à courant faible	350 000
I.	Coût total	350 000
	Calculs des frais financiers	
	+ TVA 8%, arrondi	28 000
II.	Total demandé (TTC)	378 000

Référence au 12^e plan financier d'investissement (PFI) (2017-2028)

Les crédits complémentaires I, II ainsi que les crédits III et IV ne sont pas prévus dans la planification financière du 12^e PFI 2017-2028.

Recettes

Le crédit II est entièrement financé par une aide financière d'un montant de 3 700 000 francs, accordée par une fondation privée genevoise et par l'octroi d'une subvention fédérale d'un montant de 211 700 francs.

Budget de fonctionnement

Délibérations I et II

Le budget de fonctionnement n'est pas impacté par les crédits complémentaires I et II.

Délibérations III et IV

Le budget de fonctionnement n'est pas impacté par les crédits complémentaires III et IV.

Charges financières annuelles

Délibération I

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,75% et l'amortissement au moyen de 30 annuités, se montera à 225 660 francs.

Délibération II

Aucune charge financière.

Délibération III

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,75% et l'amortissement au moyen de 5 annuités, se montera à 52 200 francs.

Délibération IV

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,75% et l'amortissement au moyen de 5 annuités, se montera à 79 600 francs.

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux du mois de mars 2017 et ne comprennent aucune variation.

Autorisation de construire

Aucun complément n'est à apporter à l'autorisation de construire DD 106724-3 obtenue en mars 2015.

Délai de réalisation

Délibérations I et II

Les travaux débiteront deux mois après le vote de Conseil municipal et dureront douze mois.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Délibération I

Le service gestionnaire du crédit A est la Direction du patrimoine bâti. Le service bénéficiaire est le Grand Théâtre.

Délibération II

Le service gestionnaire du crédit est la Direction du patrimoine bâti. Le service bénéficiaire est le Grand Théâtre.

Délibérations III et IV

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ces deux crédits est le Grand Théâtre.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement

**Objet: Grand Théâtre - rénovation partielle et création d'une extension en sous-sol, deux crédits complémentaires de travaux (PRD I et II).
Deux subventions d'investissements pour la Fondation du Grand Théâtre (PRD III et IV).**

A. SYNTHESE DE L'ESTIMATION DES COUTS

	Montant	%
Terrain	170 110	2%
Honoraires	1 737 800	18%
Gros œuvre	3 206 250	33%
Second œuvre	3 099 390	32%
Mobilier, infrastructures informatiques	162 000	2%
Frais financiers (prestations personnel, intérêts, FMAC)	667 800	7%
Frais induits	100 500	1%
Subvention Interphonie	378 000	4%
Subvention ODN	248 000	3%
Coût total du projet TTC	9 769 850	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Direction du Département de la culture et du sport.

CHARGES

		Postes en ETP
30 - Charges de personnel		
31 - Dépenses générales		
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	357 400	
36 - Subventions accordées		
Total des nouvelles charges induites	357 400	

REVENUS

40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement

357 400

C. PLANIFICATION ESTIMEE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2017	2 858 150	911 700	1 946 450
2018	6 000 000	3 000 000	3 000 000
2019	911 700		911 700
Totaux	9 769 850	3 911 700	5 858 150

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibérations ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 5 232 150 francs, complémentaire au crédit de 58 679 900 francs, voté le 20 mai 2014 (PR-1063/1), destiné à la réalisation des travaux imprévus dans le cadre du projet de rénovation partielle et de création d'une extension en sous-sol du Grand Théâtre, situé à la place de Neuve, sur la parcelle N° 5038, feuille N° 31, section Cité, ainsi qu'à l'augmentation des frais induits liés à la poursuite des activités du Grand Théâtre hors les murs, durant la durée de fermeture du Grand Théâtre.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 232 150 francs.

Art. 3. – Un montant de 100 600 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève, institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie avec le crédit ouvert par la délibération PR-1063/1 du 20 mai 2014.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 3 911 700 francs, complémentaire au crédit de 58 679 900 francs, voté le 20 mai 2014 (PR-1063/1), financé intégralement par une fondation privée genevoise et l’octroi d’une subvention fédérale, soit 0 franc net, destiné à la réalisation de travaux complémentaires de restauration des foyers patrimoniaux ainsi que des éléments en pierre de taille et sculptures, dans le cadre du projet de rénovation partielle et de création d’une extension en sous-sol du Grand Théâtre, situé à la place de Neuve, sur la parcelle N° 5038, feuille N° 31, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l’article premier au moyen d’emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 911 700 francs.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l’article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 248 000 francs, destiné à une subvention d’investissement, octroyée à la Fondation du Grand Théâtre pour participer aux travaux d’aménagement de l’Opéra des Nations, situé 40 avenue de France et propriété de la Fondation du Grand Théâtre.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l’article premier au moyen d’emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 248 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l’article premier, sera inscrite à l’actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2021.

PROJET DE DÉLIBÉRATION IV

LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 378 000 francs, destiné à une subvention d'investissement, octroyée à la Fondation du Grand Théâtre pour financer l'acquisition d'un système d'interphonie pour la scène du Grand Théâtre, à la place de Neuve.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 378 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2022.